

Date de convocation :
3 juillet 2017

Convocation affichée le:
3 juillet 2017

Compte rendu affiché le:
11 juillet 2017

Nombre de membres :

Effectif légal : **22**

En exercice : **19**

Présents : **14**

Votants : **15**

SEANCE DU 10 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :

Patrick HERVIOU, Edith RENAUDIN, Yves ROUAULT, Isabelle BOUILLET, Françoise MANCHERON, Annaëlle ANGIBAUD, David BAUDET, Yannick DAUGAN, Alain GAUTIER, Daniel GEORGEAULT, Jean-Claude PERCHEREL, Christine SANTIER, Louis TANNOUX, Cédric TIREL,

Etaient Excusés : Alan POULAIN (*pouvoir à P. HERVIOU*), Annick COLLIN, Linda PERCHEREL

Absents : Géraldine SAUVE, Stéphanie THAUNAY,

Un scrutin a eu lieu, Edith RENAUDIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- *Travaux enherbement « les villas du Lou »*
- *Travaux remplacement moteur cloche église*

OBJET : travaux d'Aménagement du bourg- affectation des lots aux entreprises (2017-75)

Monsieur le Maire présente au conseil le résultat de l'appel public à la concurrence réalisée entre les mois de mai et juin derniers relatif l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire indique que le Maître d'œuvre a établi le classement des entreprises selon la pondération établi en amont et validée par la commission appel d'offre et le présente au conseil.

<i>Identification du lot</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant de l'offre</i>
Lot n°1 – Terrassement - Voirie – Assainissement EP	PEROTIN TP	770 939.70 € HT
Lot n°2 – Eclairage Public et réseaux divers	ERS	37 428.00 € HT
Lot n°3 – Espaces Verts	JOURDANNIERE NATURE	11 099.50 € HT

Après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

Attribue les lots relatifs aux travaux d'aménagement du bourg tel que présenté ci-dessus,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

OBJET : travaux d'aménagement du bourg – sollicitation d'une aide financière du Conseil Départemental par l'intermédiaire du FST (2017-76)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le résultat de l'appel public à la concurrence relatif aux travaux d'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine par l'intermédiaire du FST et propose au conseil de solliciter cette aide financière dans les conditions suivantes :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Maître d'œuvre	25 550,00 €	FST Conseil Départemental	75 000 €
Total travaux	819 467,20 €	DETR (40%) pour sécurisation des voies	203 700 €
Mission SPS	1 367,00 €	Conseil Départemental bande de roulement	9 000 €
Relevés topo	2 100,00 €	Amende de police	16 000 €
		FST Conseil Départemental études	8 000 €
		Réserve parlementaire	30 000 €
		autofinancement	506 784,20 €
Total	848 484,20 €	Total	848 484,20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine une subvention FST de 75 000 €, pour le financement des travaux d'aménagement du bourg;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

OBJET : SPANC –contrat de délégataire (2017-77)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat liant l'entreprise AQUASOL à la commune dans le cadre des contrôles des installations autonomes d'assainissement arrive à échéance au cours de ce mois de juillet.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire pour la commune de signer un nouveau contrat d'un an afin que puissent être réalisés les contrôles sur cette courte période.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité la société AQUASOL pour que soit proposé un nouveau contrat d'un an et expose à l'assemblée les différents points de cette proposition.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition de la société AQUASOL visant, dans le cadre de sa délégation, à contrôler les installations d'assainissement autonome pour une durée d'un an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

OBJET : SPANC – nouveaux tarifs (2017-78)

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dispositions du contrat liant la commune à la société AQUASOL dans le cadre du SPANC communal.

Monsieur le Maire informe le conseil que compte tenu des dispositions financières de ce contrat, il est nécessaire de modifier les tarifs appliqués aux usagers par la commune lors des contrôles des installations.

Monsieur le Maire propose de retenir les tarifs Hors Taxe suivants lors des contrôles des installations :

- Contrôle de conception : 45 € HT
- Contrôle de réalisation : 98 € HT
- Contrôle de fonctionnement : 58 € HT
- Contrôle lors de vente : 128 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Retient** la tarification proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

OBJET : Rapport d'activité 2016 – Communauté de communes St Méen Montauban (2017-79)

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 précise dans son article 40 (art. L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) que « [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier [...]. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la communication donnée au Conseil Municipal, au titre de l'année 2016, du rapport d'activité et du compte administratif de la Communauté de Communes St Méen Montauban et qui ont été présentés par le Conseil Communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Prend acte** de la communication donnée au Conseil Municipal au titre de l'année 2016 du rapport d'activité de la Communauté de Communes St Méen Montauban et du compte administratif correspondant,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

OBJET : Travaux enherbement « les villas du Lou » (2017-80)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser les travaux d'enherbement dans le lotissement les « Villas du Lou ».

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise TR paysage pour un montant de 1059,88 € HT afin de réaliser ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 14 voix pour (*Mr JC PERCHEREL, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote*)

- **Retient** le devis présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TR Paysage.

OBJET : Travaux remplacement moteur cloche église (2017-81)

Monsieur le Maire informe le conseil que le moteur de la cloche qui sonne le glas est défaillant et qu'il est nécessaire de la remplacer.

Monsieur le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise MACE pour un montant de 1169 € HT afin de réaliser ce remplacement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Retient** le devis présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MACE.

Séance levée à 21H15

Le Maire

Patrick HERVIOU

Cédric TIREL